

Depuis le 28 mai 2009 et « l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme pour passage à l'enquête publique », la majorité municipale a modifié deux fois son projet dans des conditions sur lesquelles nous reviendrons en conseil municipal. **Ces « contorsions » de la majorité en disent long sur leur conviction et leur vision concernant l'avenir de notre ville.**

La réalité est bien là ! Ces modifications sont la preuve d'un manque flagrant de concertation de visibilité du projet. **Le projet du PLU n'a fait l'objet d'aucun débat !** Il y a bien eu quelques réunions participatives sur le commerce local, les équipements publics ou les espaces verts mais les règles d'urbanisme n'ont jamais été débattues. Il a fallu que les habitants les découvrent dans le journal municipal et s'organisent pour pouvoir se faire entendre.

Aujourd'hui, les modifications se superposent et le projet est largement illisible. Certaines propositions de bon sens ont été intégrées mais il reste beaucoup à faire.

EPINE GUYON

Il FAUT classer le centre socioculturel de l'Epine Guyon en « zone UE – Equipement Public ». Oui au maintien d'un équipement public central dans ce quartier !

CENTRE VILLE

Il FAUT classer cette propriété privée « la Miquellerie » en « zone UE – Equipement Public » afin de programmer la création d'un équipement public en centre ville : une extension de La Poste par exemple.

ANNE FRANCK

Il FAUT classer spécifiquement la zone du centre commercial. Le désenclavement du quartier, l'accès aux commerces et la liaison avec le reste de la ville doivent être une priorité, en lien avec les habitants et les commerçants.

BOIS DES EBOULURES

Il FAUT classer cette parcelle en « zone N – Espace Vert ». Non au bétonnage du Bois des Eboulures !

MONTEDOUR

Il FAUT que le point d'intersection entre les zones UP, N et UE soit spécifiquement classer afin d'envisager la création d'un rond point. Le désenclavement du quartier et sa liaison au reste de la ville est un enjeu majeur pour la population qui y habite. Ce rond point, sous réserve de sa faisabilité technique et de l'acceptation des riverains, permettrait d'améliorer la fluidité au sein du quartier et de l'ouvrir sur différents axes importants de la commune.

CENTRE VILLE

Il FAUT classer les équipements du centre ville en « zone UE – Equipement Public ». Le maintien de ces équipements est essentiel pour la redynamisation de ce quartier.

FONTAINE BERTIN

Il FAUT classer la zone commerciale, l'espace central et le parking en « zone UE – Equipement public ». Il est souhaitable que le groupe scolaire trouve une place plus centrale en lien avec un réaménagement concerté de l'espace dont le centre commercial nécessaire à la vie du quartier.

